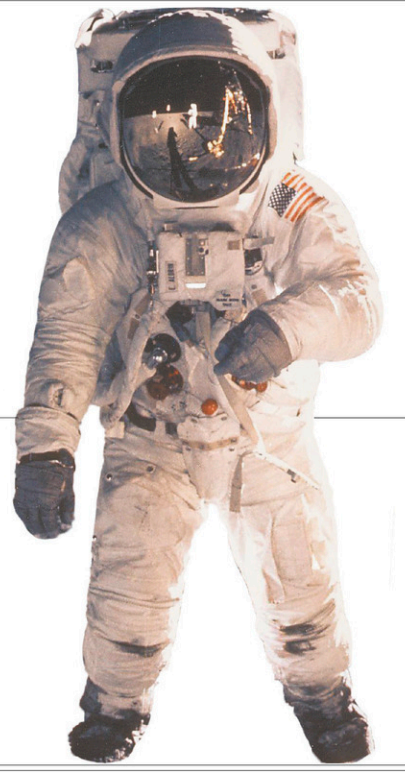


LE DEVOIR



ACTUALITÉS

Premier coup de semonce des syndiqués de la SEPAQ

A 3

CAHIER
2

CULTURE

Le metteur en scène russe Kirill Serebrennikov triomphe au Festival d'Avignon

ACTUALITÉS

Chronique en 11 images de la mission d'Apollo 11

A 8

III AFFICHAGE

Airbnb triche en toute impunité

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

La multinationale du partage de logements entre particuliers, Airbnb, contrevient depuis sa création à la loi québécoise sur l'affichage complet des prix, et ce, en toute impunité, l'Office de protection du consommateur (OPC) fermant en effet les yeux sur cette non-conformité, a constaté *Le Devoir*.

Ces infractions se font pourtant au grand jour sur l'ensemble des sites et des applications de la compagnie qui, malgré les dispositions de la Loi sur la protection du consommateur (LPC), continue d'afficher des résultats de recherche mettant à l'avant-plan des prix incomplets ne tenant pas compte de plusieurs séries de frais, dont les frais de ménage ou de service. Au Québec, cette pratique est pourtant illégale puisqu'elle vise à tromper les consommateurs sur la valeur réelle d'un produit ou d'un service en décomposant un prix pour le rendre plus attractif. Pour

Le géant américain contrevient à la loi québécoise sur l'affichage depuis plusieurs années sans jamais avoir été inquiété

les transactions effectuées depuis le territoire québécois, ce prix affiché ne peut exclure rien d'autre que les deux taxes, résume l'article 224 de la LPC, auquel toutes les entreprises installées ici, qu'elles soient Québécoises ou étrangères, sont assujetties.

Or, l'OPC, qui est responsable de l'application de cette loi, a confirmé au *Devoir* cette semaine n'être « jamais entré en contact avec Airbnb » pour sensibiliser la compagnie américaine à l'existence de cette loi ou encore pour la contraindre à s'y conformer. « Cette entreprise a fait l'objet de très peu de plaintes à l'Office (six au cours des deux dernières années) », a justifié Charles Tanguay, porte-parole de l'organisme

dans un échange laconique par courriel. Même son de cloche du côté du ministère de la Justice qui indique ne pas avoir eu d'échanges particuliers avec Airbnb sur cette question et renvoie la balle du côté de l'OPC pour justifier son inertie dans ce dossier depuis plusieurs années.

En 2010, deux mois après l'entrée en vigueur de cette nouvelle disposition de la Loi, l'agence provinciale de défense du consommateur n'avait pourtant pas hésité à mettre en demeure plusieurs compagnies aériennes, dont Air Canada, pour les forcer à s'y conformer. Rappelons que cette nouvelle règle d'encadrement de l'affichage des prix au Québec a été instaurée principalement pour mettre un terme à la publicité trompeuse dans les domaines de l'aviation, du tourisme, de l'automobile, de la téléphonie, de la câblodistribution et même du billet de spectacle qui abusaient des frais cachés afin de présenter, aux

VOIR PAGE A 2 : AIRBNB

III PHOTOGRAPHIE



Une des nombreuses vues du fleuve signée Michel Dompierre

BANQ RIMOUSKI

Le Bas-Saint-Laurent dans l'œil de Michel Dompierre

BANQ vient d'acquérir 8000 clichés du photographe

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
LE DEVOIR

« En photographie, les vacances, ça n'existe pas ! » me dit Michel Dompierre au bout du fil. Bien que le photographe soit blessé au dos, et donc plus aussi mobile qu'il le voudrait, son œil agile reste attaché au Rocher-Blanc, à la Pointe-aux-Anglais, aux différents pays du Saint-Laurent dans lesquels il ne cesse, depuis plus de quarante ans, de retremper son quotidien. À vélo, à pied, en auto, il part encore et toujours photographe, sans se lasser, même s'il a délaissé les projets d'envergure.

Les Archives nationales du Québec ont fait savoir, il y a quelques jours, qu'elles avaient acquis 8000 photo-

graphies de Dompierre. « Il reste encore à classer, à identifier, tout n'est pas encore terminé pour BANQ », dit-il en entrevue. Ces images léguées à la collectivité datent de 1975 à 2008. Elles s'attachent, pour l'essentiel, à la vie dans le Bas-Saint-Laurent. « J'avais peur qu'il arrive quelque chose à mes photos, de perdre tout. C'est tout ce que je laisse. Et personne, dans mon entourage, ne peut conserver tout ça et s'en occuper. En même temps, très honnêtement, j'ai toujours pensé que ces photographies appartenaient d'abord à la société. »

Michel Dompierre a réalisé plusieurs livres sur les municipalités de son pays d'adoption. Il a travaillé un peu comme photographe commercial. « J'ai fait des photos d'entreprises pendant six ans, pour Air Transat, pour quelques autres aussi. Je pense

J'ai toujours pensé que ces photographies appartenaient d'abord à la société

MICHEL DOMPIERRE



qu'on aimait surtout le côté humaniste de mes photos. »

Dompierre a aussi été le photographe officiel de Richard Desjardins. Il a suivi le poète-chanteur, dit-il, « pendant presque toute sa carrière ». À propos de l'œuvre de son

VOIR PAGE A 4 : PHOTOGRAPHIE

Oka plus près d'une autre crise que de la réconciliation

AMÉLI PINEDA
À OKA
LE DEVOIR

Le maire de la municipalité s'oppose à la rétrocession de terres aux Mohawks

Accusant les Mohawks de Kanesatake de mettre en péril la pérennité de la municipalité d'Oka s'ils récupèrent des terres ancestrales, le maire Pascal Quevillon s'est défendu mercredi soir d'alimenter un discours raciste et haineux. Lors d'une séance d'information, il a appelé les citoyens d'Oka à se mobiliser pour s'assurer d'être consultés afin d'éviter notamment de voir dégringoler la valeur de leurs propriétés.

« Ce qu'on constate à Kanesatake, ce sont des cabanes à cigarettes et à cannabis, de l'enfouissement et des cours d'eau remblayés par on ne sait même pas quoi. C'est malheureusement une triste réalité », a répété à plusieurs reprises le maire Quévillon.

Mercredi soir, les bancs de l'Église de l'Annonciation d'Oka étaient pleins à craquer, si bien qu'il a fallu diriger des citoyens vers le jubé. Le maire Quévillon y avait convoqué les citoyens pour une séance d'information sur le projet de réconciliation entre un propriétaire privé et la communauté mohawk.

Dans les derniers mois, Grégoire Gollin, et le grand chef Serge Simon ont élaboré une entente visant à restituer aux Mohawks un terrain de 60 hectares dont une parcelle de la pinède qui a été au cœur de la crise d'Oka en 1990.

M. Gollin serait également prêt à vendre 150 hectares supplémentaires au gouvernement fédéral afin qu'il puisse à son tour les redonner aux Mohawks.

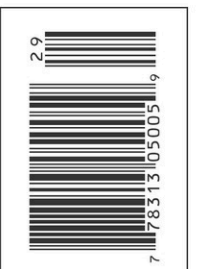
VOIR PAGE A 4 : OKA

D

Pour suivre l'actualité en continu et lire nos critiques de spectacles, consultez nos plateformes numériques.

INDEX

Éditorial.....A6
Idées.....A7
Culture.....B1
Grille TV.....B2
Économie.....B4
Décès.....B4
Sports.....B6
Météo.....B6
Mots croisés.....B6
Sudoku.....B6
Monde.....B7
Avis légaux.....B7



Le prix réel

AIRBNB

SUIVE DE LA PAGE A 1

consommateurs, des prix trop bas pour être vrais. Comme le fait Airbnb aujourd'hui.

Air Canada avait alors refusé de s'y plier, prétextant être une compagnie œuvrant sous juridiction fédérale. Elle se conforme désormais à la loi provinciale pour les transactions effectuées depuis le Québec.

Ni l'OPC, ni le ministère de la Justice et son Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) chargé de poursuivre les contrevenants aux lois du Québec, ne pouvaient toutefois ignorer la violation de la loi du Québec par Airbnb, puisque cette infraction fait l'objet, depuis août 2017, soit presque depuis presque deux ans, d'une demande en autorisation d'une action collective. Le tribunal a accueilli partiellement cette demande car la multinationale met en doute la crédibilité du consommateur qui porte cette cause devant la justice. Il est autant un client d'Airbnb qui a subi cette différence de prix lors d'une transaction effectuée pour une location en Floride, qu'un loueur de logement qui profite de ces frais cachés pour rendre plus attrayante son offre de logement par l'entremise d'Airbnb.

Par ailleurs, l'an dernier, l'Union européenne a fédéré l'ensemble des autorités responsables de la protection des consommateurs de ses membres afin de forcer Airbnb à appliquer une règle d'affichage complet des prix sur la page des résultats de recherche, et ce, pour les transactions effectuées dans son espace commercial. La compagnie avait en premier lieu prétexté que son système globalisé de partage de logement ne permettait pas de le faire, puis a changé son fusil d'épaule sous la menace de sanctions de l'exécutif européen. La semaine dernière, Airbnb a indiqué avoir modifié ses conditions de service pour être désormais conforme aux règles européennes sur l'affichage des prix.

« Ces vacances d'été, les Européens obtiendront tout simplement ce qu'ils voient lorsqu'ils réservent leurs vacances », s'est d'ailleurs réjouie la commissaire européenne chargée des droits des consommateurs, Vera Jourova, citée par l'Agence France-Presse. Elle s'est dite satisfaite qu'Airbnb « se soit montrée disposée à coopérer ».

Ici, cette transparence est encore lointaine, comme l'a constaté *Le Devoir*. Depuis Montréal, la recherche d'un appartement à New York fin juillet a fait apparaître un loft à Manhattan pour 38 \$ la nuit, qui après application des frais cachés (ménage et service) a révélé une facture finale de 306 \$, une différence spectaculaire de... 705 %. Un appartement dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce à Montréal à 82 \$ pour une nuit a fini à 165 \$ au moment de terminer la transaction, soit 101 % de plus. Et le même traitement a pu être constaté pour des recherches aléatoires de logement à Barcelone, Paris, San Diego et San Francisco, ville où Airbnb a été fondée en 2009.

Joint par *Le Devoir*, Airbnb dit ne pas vouloir commenter cette série d'infractions étant donné qu'elle fait face à une action collective au Québec. Elle assure toutefois vouloir modifier « la façon de présenter les prix de locations sur sa plateforme destinée aux résidents du Canada », a indiqué au *Devoir*, Lindsey Scully, porte-parole de la multinationale sans plus de détails, et en précisant que « plus d'informations seront communiquées dans les prochains mois ».

Dans un autre domaine, Airbnb s'oppose actuellement à un projet de règlement du ministère du Tourisme du Québec qui cherche à mettre de l'ordre dans l'offre de logement en location en forçant les loueurs de logements à obtenir un numéro d'enregistrement auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ), et ce, pour s'assurer de la perception de taxes lors de la transaction. En substance.

Rectificatifs

Dans le texte de Caroline Montpetit intitulé « Pierre Falardeau dix ans après », publié en page B 8 le 16 juillet 2019, il aurait fallu lire que le scénario *Le jardinier des Molson* portait sur la Première Guerre mondiale, et non spécifiquement sur la famille Molson. Aussi, le mémoire de maîtrise de Pierre Falardeau portait sur la lutte, et non sur la boxe.

Une photo hors texte, publiée en page A 3 le 3 juillet 2019 et relatant le retour du maire de la Ville de Québec, Régis Labeaume, au conseil municipal, mentionnait que M. Labeaume se remettait d'un cancer du pancréas. Il se remet plutôt d'un cancer de la prostate.

38 \$

Un logement à Manhattan annoncé à ce prix pour une nuitée coûtait en réalité 306 \$ après avoir ajouté les frais de ménage et de service.

FINANCES PERSONNELLES

Hausse du paiement minimum sur les cartes de crédit

Le montant mensuel exigé passera à 2 % en août et atteindra 5 % en 2025

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Les détenteurs de cartes de crédit devront déboursier davantage pour rembourser celles-ci à compter du 1^{er} août. De nouvelles règles porteront le seuil minimum de paiement à 2 %. Il augmentera ensuite annuellement d'un demi-point de pourcentage, jusqu'à ce qu'il atteigne 5 % après une période de six ans.

Le paiement minimum devra déjà être fixé à 5 % du solde pour les nouveaux contrats de carte de crédit. « On veut annoncer dès maintenant les changements qui s'en viennent parce que les consommateurs qui ne paient systématiquement que le minimum ont souvent aussi des difficultés budgétaires », a noté le porte-parole de l'Office de la protection du consommateur (OPC), Charles Tanguay. Certains peuvent avoir aussi des cartes avec des soldes importants ou même plusieurs cartes et, dans ces cas-là, le gouvernement est conscient que ça pourrait poser des difficultés de voir le paiement

minimum augmenter. »

L'OPC a mis un calculateur en ligne pour tenter de susciter une certaine prise de conscience chez les gens qui tardent à rembourser la totalité de leur dette.

« On souhaite aviser les consommateurs que c'est coûteux de ne payer que le minimum, a-t-il indiqué. On peut faire la démonstration avec notre calculateur qu'on peut payer longtemps, pendant des décennies, si on a des soldes sur des cartes avec un taux d'intérêt élevé. »

Par exemple, pour un solde de 1000 \$ sur une carte dont le taux de crédit est de 19,9 %, un consommateur qui ferait un paiement minimum fixé à 2 % rembourserait sa dette en 25 ans et 10 mois, en payant des frais de crédit de 3001,40 \$. C'est donc trois fois le prix de l'achat initial.

L'OPC ne dispose pas de données précises sur le nombre de personnes qui remboursent seulement le minimum, mais leur proportion oscillerait entre 10 et 15 % des détenteurs de cartes de crédit.

Le Mouvement Desjardins n'entrevoit pas d'impact important à la suite de

l'entrée en vigueur de ces nouvelles règles. « Nous avons déjà un paiement minimum de 5 % sur nos cartes de crédit à taux régulier, qui représentent la majorité des cartes Desjardins », a expliqué sa porte-parole, Chantal Corbeil.

L'Union des consommateurs estime que les détenteurs de cartes de crédit seront gagnants en définitive, puisque le paiement de leur dette se fera plus rapidement. « Il est possible que certains consommateurs aient des difficultés à faire leurs paiements, mais l'augmentation n'est pas énorme », a toutefois reconnu sa directrice, France Latreille.

Elle a souligné du même souffle qu'il s'agit d'un retour au taux qu'atteignait le paiement minimum dans les années 1990, avant que les institutions financières ne commencent à les baisser.

Ces nouvelles règles avaient été adoptées par le gouvernement libéral de Philippe Couillard en 2017 dans le cadre du projet de loi 134 qui encadrerait également les programmes de fidélisation, pour éviter que les points accumulés ne deviennent périmés.

Avec La Presse canadienne



La nouvelle réglementation ne s'appliquera pas aux appareils domestiques, ce que déplore Québec solidaire.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

ENVIRONNEMENT

Québec veut réduire l'utilisation des HFC

LEILA JOLIN-DAHEL
LE DEVOIR

Québec souhaite modifier le Règlement sur les halocarbures, dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Le projet de modification de règlement vise à interdire, dès 2021, la vente, la fabrication, l'installation et la distribution d'appareils de climatisation et de réfrigération commerciaux utilisant des hydrofluorocarbures (HFC). Ces gaz réfrigérants avaient remplacé à l'époque d'autres composés chimiques en partie responsables de la détérioration de la couche d'ozone. Ils sont toutefois mis en cause dans le réchauffement planétaire. Les appareils des particuliers ne sont pas touchés par cette modification.

Le règlement vise certains secteurs commerciaux, dont les entrepôts de denrées alimentaires et les supermarchés. Dès 2025, Québec souhaite étendre cette interdiction aux équipements de type refroidisseur et de

réfrigération dans les transports.

Adopté en 2004, le Règlement visait à bannir progressivement les halocarbures qui contribuaient à la détérioration de la couche d'ozone et aux changements climatiques. Ces substances ont été remplacées par les HFC qui, bien que sans effets néfastes sur la couche d'ozone, contribuent au réchauffement de la planète encore plus rapidement que les émissions de dioxyde de carbone (CO₂). Québec souhaite modifier le règlement, estimant qu'aucune restriction encadrant l'utilisation de ces gaz n'existe à l'heure actuelle.

« Là où d'autres solutions sont disponibles sur le marché, ces dernières devraient être utilisées », déclare le ministre québécois de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charette.

Le remplacement progressif des appareils utilisant des halocarbures « parvenus en fin de vie utile » permettra d'éviter graduellement l'équivalent de près de 6,6 millions de tonnes d'émissions de CO₂ dans l'at-

mosphère entre 2021 et 2035, selon le ministère de l'Environnement.

L'organisme environnemental Équiterre accueille favorablement la modification du Règlement. « Il est essentiel en contexte de crise climatique de réduire leur [les HFC] utilisation au minimum et de s'assurer que les appareils existants sont récupérés de manière responsable », a fait savoir par courriel au *Devoir* Caroline Brouillette, chercheuse senior en changements climatiques chez Équiterre.

Du côté de Québec solidaire, on déplore toutefois que la modification ne s'étende pas au secteur résidentiel. La porte-parole du parti en matière d'environnement, Ruba Ghazal, reproche « l'absence de contrôle sérieux et le désengagement de certains détaillants d'électroménagers » dans la récupération des halocarbures, qu'elle suggère de confier à des spécialistes comme ceux de l'usine PureSphera. Elle suggère également l'imposition d'un « écofrais » sur les réfrigérateurs et les climatiseurs. « La récupération efficace des halocarbures n'est pas un caprice d'écolo, mais bien une démarche qui pourrait réduire nos émissions de GES de manière importante », soutient-elle.

Contactés par *Le Devoir*, les porte-parole en matière d'environnement du Parti libéral du Québec et du Parti québécois n'ont pas été en mesure d'émettre un commentaire.

Les consultations concernant le projet de modification du règlement se poursuivront jusqu'au 31 août.

La « catho-laïcité » de l'État

Le Mouvement laïque dénonce la protection accordée au crucifix

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

La protection accordée aux crucifix dans la Loi sur la laïcité de l'État est une nouvelle preuve de l'incohérence du gouvernement Legault dans ce dossier, selon le Mouvement laïque québécois (MLQ). *Le Devoir* a révélé samedi que le gouvernement Legault avait discrètement mis les crucifix à l'abri d'actions judiciaires qui auraient pu forcer les institutions publiques à les retirer. La loi n'empêche pas, non plus, une institution publique d'accrocher de nouveaux symboles religieux.

« C'est vraiment un non-sens, a dénoncé le vice-président du MLQ, Daniel Baril, en entrevue. C'est une contradiction incompréhensible qui mine la crédibilité de la loi. »

Un amendement ajouté à la dernière minute dans les heures précédant l'adoption de la Loi sur la laïcité de l'État, en juin, empêche tout citoyen de demander le retrait d'un symbole religieux. Des citoyens athées ne pourraient donc pas aller devant les tribunaux pour forcer les écoles publiques ou les hôpitaux à les décrocher. Cet amendement du gouvernement a été déposé lors du baïllon en juin et n'a donc pas pu être étudié par les partis d'opposition avant le vote.

L'article 17 stipule que le principe de laïcité de l'État ne peut être interprété pour exiger que les institutions parlementaires, gouvernementales et judiciaires retirent ou modifient les symboles religieux dans leurs immeubles — crucifix, croix, statues —, qu'ils soient amovibles ou non.

« Ça donne une teinte de catho-laïcité à cette loi, a critiqué M. Baril. L'idée de la laïcité, c'est pour les autres. Nous, on garde nos symboles religieux. »

Celui-ci avait été témoin expert dans la cause qui opposait Alain Simoneau à la Ville de Saguenay, en 2008, pour mettre fin à la prière à l'hôtel de ville. Or, la plainte concernait également le crucifix et une statue du Sacré-Cœur disposés dans les salles du conseil municipal, mais la question des symboles religieux n'a jamais été tranchée par la Cour suprême, faute d'enquête. La Commission des droits de la personne avait seulement choisi de mener une enquête sur la prière. « La Commission ne s'est jamais expliquée, a rappelé M. Baril. En fait, ça nous a paru comme un laxisme. »

Pour le spécialiste de l'histoire religieuse Louis Rousseau, le geste du gouvernement évite que soient lancées de longues batailles judiciaires et, par conséquent, permet de maintenir une certaine paix sociale par rapport à cette nouvelle loi controversée. « Un temps de calme s'impose pour qu'on ait le temps de digérer tout ça, a-t-il dit en entrevue. Au fond, le principe de laïcité n'est pas un principe d'exclusion automatique radical de tout signe d'appartenance religieuse. »

Il note que le gouvernement donne tout de même le choix aux organismes publics de décrocher ou non les crucifix de leurs murs, comme cela a été fait discrètement par l'Assemblée nationale la semaine dernière.

Le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, et la ministre de la Santé, Danielle McCann, ont choisi, au lendemain de l'adoption de la loi, de ne pas donner de directives pour qu'on décroche ce symbole religieux, à l'inverse de leur collègue Sonia LeBel qui a demandé qu'on retire les 17 crucifix accrochés dans les salles d'audience des palais de justice québécois.

Les partis d'opposition se sont abstenus de commenter la portée de l'article 17, à l'exception du Parti libéral qui s'est limité à rappeler que le gouvernement avait refusé de répondre à ses questions sur les crucifix dans les édifices publics en commission parlementaire. Les libéraux n'ont plus de porte-parole en matière de laïcité depuis que des changements ont été effectués dans leur équipe en début de semaine.

L'Assemblée des évêques catholiques du Québec a également refusé de faire des commentaires. « C'est au gouvernement de décider », a affirmé son secrétaire général, M^{re} Pierre Murray.

GRÈVE DANS LES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC



Les 2500 employés des 23 parcs nationaux, dont celui du Bic que nous voyons sur cette photo, menacent de déclencher une grève générale dès samedi.
OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

Premier coup de semonce des syndiqués de la SEPAQ

Quelque 300 employés en grève pourraient être rejoints par 2500 autres dès samedi

Le conciliateur appelé en renfort mercredi pourra-t-il infléchir la position des parties avant le déclenchement de la grève générale ?

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

Le conciliateur appelé en renfort pour débloquer le conflit entre la SEPAQ et ses employés a fait son entrée dans le dossier mercredi, alors qu'une première journée de grève perturbait les activités du réseau. Mais sur la place publique, les deux camps font état d'un véritable canyon entre les parties.

« La contre-offre syndicale [déposée mardi] nous a choqués et déçus, commentait en milieu de journée le porte-parole de la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ), Simon Boivin. Le syndicat est revenu avec des demandes [salariales] plus élevées que les demandes initiales. »

Depuis janvier, « on avait réglé pratiquement l'ensemble des clauses normatives des neuf conventions à l'intérieur du réseau. Compte tenu de ce qui s'est passé mardi, on revient à la case départ. » M. Boivin a toutefois souligné plus tard qu'à « travers le travail de conciliation, il sera certainement possible de reprendre la plupart des éléments à l'endroit où ils en étaient. »

Le président du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), Christian Daigle, tenait pour sa part un discours tout autre.

« La SEPAQ a fait des offres en deçà du coût de la vie, dénonçait-il. Qu'ils osent le dire publiquement, vous verrez que ce n'est vraiment pas élevé. Ils offraient moins de 1 % d'augmentation au départ, et ils ont à peine augmenté depuis. [...] Les parties sont très loin. »

M. Daigle nie que le syndicat ait déposé des demandes à la hausse. « Pas du tout, on a abaissé certaines demandes. » Impossible de vérifier dans le détail : les deux parties s'entendent minimalement à l'idée de garder les chiffres secrets...

Le SFPQ affirme que le salaire moyen des employés est d'environ 15 \$. Ceux-ci ont touché des augmentations de salaire de 1 % par année entre 2015 et 2017, et de 2 % pour 2018.

Conseil du Trésor

À Québec, le gouvernement Legault s'est tenu loin du conflit mercredi, même s'il joue un rôle névralgique dans cette négociation. Puisqu'elle implique une société parapublique, « le Conseil du Trésor octroie le cadre financier ainsi que les mandats et responsabilités de stratégie globale de négociation, a précisé Myrian Marotte, porte-parole du ministre Christian Dubé. Mais il ne mène pas directement la négociation, qui est la responsabilité

de la société d'État elle-même. »

« Le cadre financier pourrait être bonifié sur demande de la SEPAQ au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs [Pierre Dufour], qui en ferait la demande au Conseil du trésor », a indiqué M^{me} Marotte. Sauf qu'au cabinet de M. Dufour, on soutenait, mercredi, n'avoir « aucun rôle à jouer » dans cette négociation... « On se croise les doigts pour que les Québécois ne soient pas privés des beautés de la SEPAQ, a commenté le porte-parole du ministre, Carl Charest. Mais on ne veut pas se mêler de la discussion entre la direction et ses employés. »

Mercredi, la première journée de grève des employés a touché 300 employés et perturbé les activités dans cinq lieux du réseau. La situation pourrait être autrement plus problématique à compter de samedi, alors que débiteront les vacances de la construction : si les négociations n'ont pas abouti, 2500 employés déclencheront alors une grève générale illimitée dans 23 parcs nationaux.

Selon Simon Boivin, l'accès aux parcs et aux établissements demeurera possible. « Mais il y aura des impacts sur l'offre de services », par exemple les locations d'embarcations. Une compensation de 20 % sera ainsi offerte aux clients en séjour.

La négociation reprendra jeudi matin.

Une organisation en bonne situation financière

Le bénéfice a été de 2,8 millions en 2018

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

Le conflit de la travail entre la SEPAQ et ses employés syndiqués survient alors que les situations financières de la société d'État et du gouvernement sont bonnes. L'an dernier, la société d'État a dégagé un bénéfice de 2,8 millions sur un budget de 155,7 millions. Les salaires et avantages sociaux de l'ensemble des employés (y compris les non-syndiqués) représentent 47 % des charges.

Entre 2012 et 2017, le chiffre d'affaires de la SEPAQ a augmenté de 13 %, révèle le Plan stratégique 2017-2022. La fréquentation est aussi à la hausse (7,5 millions de jours de visite l'an dernier), mais se trouve légèrement sous l'objectif fixé dans le plan stratégique

(7,7 millions). On vise 10 millions de jours de visite en 2022.

La SEPAQ s'autofinance largement. Le gouvernement a apporté l'an dernier 7 millions en subventions, ce qui représente moins de 5 % des revenus. Ceux-ci doivent être réinvestis dans la gestion et la conservation des parcs nationaux et des réserves fauniques — la société ne verse pas de dividendes au gouvernement.

Le dernier budget provincial prévoyait autrement des investissements de 75 millions sur cinq ans dans les établissements de la SEPAQ, alors que le budget 2018 avait pour sa part mis 70 millions sur la table. « J'en retiens qu'on a des dizaines de millions en investissements, mais presque rien pour les employés », dit Christian Daigle.

13%

C'est la hausse du chiffre d'affaires qu'a enregistrée la SEPAQ entre 2012 et 2017.

Le rôle de la SEPAQ

La SEPAQ remplit quel mandat précisément ? « Donner accès au territoire, et faire de la conservation », résume le géographe Laurent Bourdeau, titulaire de la Chaire de recherche sur l'attractivité et l'innovation en tourisme.

Celui qui a mené plusieurs projets de recherche avec la SEPAQ ne cache pas avoir un « parti pris » en faveur de la société d'État, ce qui n'exclut « pas certaines critiques ». Mais globalement, malgré les commentaires souvent entendus sur le « virage luxe » pris par la SEPAQ dans les dernières années (et des droits d'accès de 8,75 \$ par jour), M. Bourdeau estime que la société d'État joue bien son rôle.

« Il faut dégager un profit quelque part pour pouvoir mener les activités de conservation, dit-il. Ça peut amener une impression de commercialisation, mais il faut voir l'écosystème général — les activités d'éducation, les aménagements, etc. »

Le grand chef Simon dénonce les propos du maire d'Oka

OKA

SUITE DE LA PAGE A 1

« Cette rencontre a pour but de lancer un message clair à Ottawa, à l'effet qu'il doit aussi prendre en compte la protection des droits des citoyens d'Oka », a fait valoir le maire Quevillon devant plus de 500 citoyens qui l'écoutaient attentivement avec en arrière son, le rythme des tam-tam des Mohawks venus manifester pacifiquement.

Lors d'une brève présentation, qui a duré une dizaine de minutes, le maire a expliqué qu'il craignait les répercussions de cette revendication territoriale.

Toutefois, le manque de données concrètes appuyant ses dires a déplu à certains citoyens. « Vous nous présentez des faits incomplets, c'est dangereux pour la cohabitation », a déploré Charles Dubé, un résident d'Oka.

Trois conseillers de Ville se sont d'ailleurs dissociés de la position du maire et ont préféré assister à la rencontre à titre de citoyens.

Gaetan Cataford, qui réside à Oka depuis sa naissance, partage les craintes du maire. « Je n'ai rien contre le fait qu'on restitue les terres aux Indiens, mais qu'on nous donne un chèque pour qu'on puisse partir [avant que nos maisons perdent de la valeur]. Ça ne tente pas d'avoir des cabanes de cigarette devant chez moi. Disons que l'histoire récente n'est pas en leur faveur », a-t-il plaidé.

Propos « incendiaires »

Plus tôt mercredi, à quelques pas de l'église, le grand chef Simon avait lui aussi organisé une rencontre citoyenne. « On comprend les craintes, mais il faut vraiment qu'elles soient exprimées dans le respect », a insisté M. Simon.



Le maire Quevillon a exposé son point de vue devant plus de 500 citoyens qui l'écoutaient attentivement avec en arrière son, le rythme des tam-tam des Mohawks venus manifester pacifiquement.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Il a d'ailleurs averti le maire de cesser de cesser de jeter de l'huile sur le feu en propageant un discours « in-

cidiaire ». « Dire que, si les Mohawks sont pour rapatrier certaines terres, la valeur des propriétés des non-autoch-

tones va baisser, c'est inacceptable », a souligné M. Simon, qui avertit qu'il envisage des options judiciaires et qu'il a été avisé qu'une plainte à la Sûreté du Québec pourrait être déposée par des membres de sa communauté.

Mais pour le maire Quevillon, ses propos sont loin d'être haineux, ils sont plutôt factuels.

« Si le grand chef de Kanesatake dit que je suis haineux et raciste parce que je tiens ces propos-là, j'ai envie de lui répondre qu'on ne vit pas sur la même planète », a-t-il répliqué.

Le chef Simon s'est également étonné de voir le maire Quevillon prédire une deuxième crise d'Oka, mais cette fois initiée par les non-autochtones.

« La première crise n'avait pas précédé [...] Là on a tiré des leçons depuis presque les 30 dernières années de ce qui s'est passé. C'est irresponsable d'aller dire des choses comme ça dans le contexte actuel », a déploré M. Simon.

Le maire Quevillon assure ne pas vouloir provoquer de deuxième crise. « La question qui m'a été posée, c'était si je craignais une autre crise. J'ai répondu que je n'en voulais pas, mais que s'il y en avait une, ce n'était pas les Mohawks qui la déclencheront », a-t-il précisé.

Seul aspect sur lequel semblent s'entendre désormais le chef Simon et le maire Quevillon, c'est que le dialogue sur le sujet devra passer par un tiers.

« J'ai demandé l'aide de la ministre responsable des Affaires autochtones du Québec, Sylvie D'Amours, et du chef de l'Assemblée des Premières nations Québec-Labrador, Ghislain Picard, parce que j'ai besoin d'aide », a reconnu le chef Simon.

Quant au maire Quevillon, il estime que c'est sur le gouvernement fédéral que repose désormais la responsabilité d'assurer une consultation sur la question des revendications territoriales.

Image et magie

PHOTOGRAPHIE

SUITE DE LA PAGE A 1

photographe, Desjardins écrira : « Sans autre mise en scène que celle offerte par la vie de tous les jours, ses clichés captent en une seule image l'entière existence d'un être ou l'aventure particulière d'une communauté. Un grand mariage entre la saga sociologique et la géographie où elle se déroule. Toujours en grande beauté formelle. Il faut une patience colossale pour en arriver à ce résultat qui sera admiré à toujours. »

L'empreinte Karsh

Tout commence à Hull. « On m'avait invité, à 17 ans, à visiter une chambre noire. Ce fut, au sens fort, une révélation ! De matériaux nobles, comme des sels d'argent et du papier, jaillissaient des images, grâce à des chimies ! J'étais envoûté. C'était pour moi de l'alchimie. Je me suis installé un laboratoire dans ma chambre, chez mes parents. Mon agrandisseur, un Kodak, était énorme.

Pendant des heures, j'occupais la salle de bains ! »

Dans le mot « magie », dira-t-il, on trouve l'anagramme du mot « image ». Né en 1945, d'abord journaliste pour Radio-Canada, Michel Dompierre travaille un temps, dans le cadre d'une émission, au célèbre Château Laurier. « Dans l'ascenseur, à l'hôtel, je croisais souvent Yousuf Karsh. Il y avait son studio. »

Même si son travail a peu à voir avec celui du célèbre portraitiste, le place volontiers celui-ci au nombre de ses maîtres. « Une fois, je l'ai vu sortir de l'ONF [Office national du film] avec un grand portrait de la reine sous le bras. Ça aurait fait une image formidable. Il faisait souvent ses courses au marché By. Je lui avais demandé si je pouvais le photographier, mais je n'ai jamais osé le faire. »

Michel Dompierre quitte le journalisme, sans trop s'éloigner de la photographie, pour devenir, en 1984, directeur des communications de la ministre Monique Vézina. « J'habitais Ottawa. J'étais bilingue. Elle ne l'était pas. C'est elle qui m'avait demandé. Elle était très axée sur le social. Ça m'allait. »

L'heure est au « beau risque ». René Lévesque accepte la main tendue du conservateur Brian Mulroney. L'aventure ne durera pas. Pour Michel Dompierre, ce sera un retour, pour de bon, dans les bras de la photographie.

Il a réalisé, dans les années 1980, un livre sur l'Ontario. Dans *OVO*, peut-être la plus célèbre revue de photographie d'ici, Michel Dompierre va à l'occasion publier.

« J'avais des contacts avec eux, de temps à autre. Mais je vivais désormais dans le Bas-Saint-Laurent. Je me suis alors mis à documenter la vie là-bas, de La Pocatière à Routherville. »

Attaché d'abord à la tradition humaniste en photographie, à l'exemple d'un Henri Cartier-Bresson, il le photographie le forgeron de Trois-Pistoles ou encore la première femme électricienne de Mont-Joli. À l'étranger, en Afrique comme en Amérique du Sud, il s'emploie à fixer ces mêmes traces de vie dans la simplicité du quotidien.

Comment vivre à titre de photographe ? Depuis son pays de Rimouski, il se lance dans la production de livres financés par les municipalités.

« Avec ces livres promotionnels sur des municipalités et des MRC, je devais quitter la photographie de rue, plus politique. Je devais tomber dans quelque chose qui n'était pas plus superficiel — ce n'est pas le bon mot —, mais qui demandait en tout cas moins d'implication. »

Il va réaliser six livres du genre. « Ces livres ont peu circulé en dehors des municipalités qui les ont financés. Je choisissais une ville, ou une région. Puis le livre était payé par les entreprises locales. On les laissait financer

Longtemps un inconditionnel de la Kodachrome, Dompierre a gardé de cette pellicule mythique un grand appétit pour la couleur saturée, dense, pleine d'éclat

tout ça sur trois ans, pour ne pas les étouffer. Je n'ai jamais touché une subvention de l'État pour faire ça. Pour les entreprises, c'était comme une redevance sociale. Je choisissais un écrivain pour les textes, par exemple Madeleine Gagnon ou Victor-Lévy Beaulieu. J'avais carte blanche. »

Couleurs

Tout le drame de l'écriture photographique en noir et blanc de ses commencements a vite cédé le pas à la fulgurance de la couleur, devenue un sujet en elle-même. Longtemps un inconditionnel de la Kodachrome, Dompierre a gardé de cette pellicule mythique un grand appétit pour la couleur saturée, dense, pleine d'éclat.

À travers sa photographie, depuis tant d'années, qu'est-ce que Michel Dompierre a souhaité communiquer ? « Honnêtement, je ne saurais pas vous dire ce qui me pousse à photographier. La lumière, la qualité de la lumière, sans doute. »

Avec le temps, son attention s'est fixée en priorité sur les paysages. « Des paysages habités », précise-t-il. Les oies blanches, les ciels rouges devant lesquels défilent des ombres humaines, l'eau bleue, le vert des herbes folles...

« J'ai toujours détesté les couchers de soleil. Et là, j'en fais. J'ai réalisé qu'il y a des ciels différents des autres. Que quelque chose vaut la peine de les figer dans le temps. »

13^e Festival Haiti en Folie
MONTRÉAL

Créé par Fondation FABIENNE COLAS Co-présenté par TD

22-28 JUILLET 2019

HaitiEnFolie.com

MUSIQUE - DANSE - HUMOUR

COUP D'ENVOI

Spectacle Haiti en Folie
Dans le cadre du Festival Juste pour Rire

En commémoration des 215 ans d'indépendance d'Haïti avec Emeline Michel - James Germain - Eddy King - Preach - Garihanna Jean-Louis - Mehdi Bousaidan - Aurée Danse-Création

LUN 22 JUILLET 2019

QUARTIER DES SPECTACLES (SCÈNE PRINCIPALE) - 9:15PM - ENTRÉE LIBRE

CONCERT

En Première: Concert Hommage à TiCorn

TICORN & BÉLO Chantent Haïti

VEN 26 JUILLET 2019

THÉÂTRE FAIRMOUNT - 8PM - 30S (40\$ À LA PORTE)
5240, AVE DU PARC, MONTRÉAL

MUSIQUE - SPECTACLES

Spectacles TD

avec Rap Kreyol (Champ, Enzo, Jaki, Elu, Phily, Capo, Saoud, Proof & Pibin Child) - Sans Pression & TIKID & Biz - DJ Windows 98 (Win Butler & Arcade Fire) - BOUKMAN EKSPERYANS

DIM 28 JUILLET 2019

PARC LAFONTAINE - 11AM À 9PM - ENTRÉE LIBRE

MUSIQUE

Les 5 à 7 Haïti en Folie

avec DJ RockSteady - DJ Buzz - DJ Combo - Fwonte - DJ Sweet Larock

MER 24 JUILLET 2019

JARDINS GEMELIN - 5PM À 11PM - ENTRÉE LIBRE
QUARTIER DES SPECTACLES (DOIN BERRI ET STE-CATHERINE)

MUSIQUE - SPECTACLES

Spectacles TD

avec Artiz - Inkonito - Jaffa - Rara Soley en spectacle - WESLU & ses invités Tifane et Coralie Hérad

SAM 27 JUILLET 2019

PARC LAFONTAINE - 11AM À 11PM - ENTRÉE LIBRE

Grand défilé RARA Haïti en Folie

DÉPART - PARC DES COMPAGNONS À 16H - ENTRÉE LIBRE (DOIN MONT ROYAL/CARTIER)

LITTÉRATURE - GASTRONOMIE - ARTISANAT

Foire du Livre Haïti en Folie

Inédit spécial - Les éditions Mémoire d'Encrier Plus de 50 écrivains haïtiens d'exposés, à ciel ouvert!

Foire Culinaire Haïti en Folie

Au menu: ateliers culinaires, boissons et cocktails exotiques, plats du terroir, livres de recettes populaires de cuisine haïtienne et caribéenne, des épices, de la couleur et de la bonne humeur... au son de la bonne musique!

SAM 27 JUILLET 2019

PARC LAFONTAINE - SAM 11AM À 11PM - DIM 11AM À 9PM

Infos & Billets : HaitiEnFolie.com Canada Global MONTREAL Centre des Mardis L'Asenza Montréal MAGNUS POIRIER Quartier des Spectacles MONTREAL Rhum Barbancourt uniprix GABY JEANTY ZAZA production

III ENVIRONNEMENT

Du pétrole s'échappe d'Hibernia au large de Terre-Neuve

AGENCE FRANCE-PRESSE

Le producteur américain d'hydrocarbures ExxonMobil a annoncé mercredi qu'un mélange d'eau et de pétrole s'était déversé dans l'Atlantique Nord, à partir de la plateforme Hibernia située au large de l'île canadienne de Terre-Neuve, formant une nappe de près de deux hectares.

« Un mélange d'eau et de pétrole a été déversé depuis l'un des réservoirs de la plateforme ce matin (mercredi) », a indiqué dans un communiqué HMDC, le consortium exploitant Hibernia dans lequel ExxonMobil détient 33 %, aux côtés notamment de Chevron (27 %), de Sunco (20 %) et d'Equinor (ex- Statoil, 5 %).

HMDC a ouvert une enquête et « cherche actuellement à déterminer le volume de pétrole qui a été rejeté », ajoute le consortium, soulignant que des estimations préliminaires ont fait état d'une nappe de 20 mètres de large sur 900 mètres de long qui « se dissipe ».

La plateforme Hibernia, située à 315 km à l'est de Saint-Jean de Terre-Neuve, est entrée en production en 1997. Le gisement qu'elle exploite, par pompage sous-marin, possède des réserves estimées à plus de 1,2 milliard de barils de pétrole.

Selon le consortium, il s'agit d'un incident « isolé » et « tout le personnel de la plateforme est en sécurité ».



La plateforme Hibernia photographiée à son lancement en 1997

Après avoir découvert cette nappe, les employés d'Hibernia ont procédé à « une dispersion mécanique » et ont « déployé des barrages absorbants » à partir d'un navire.

En outre, ajoute le communiqué, une bouée a été déployée sur la nappe afin de la suivre dans l'Atlantique Nord.

Contacté par l'AFP pour savoir quelle direction le pétrole avait prise, et s'il y avait un risque pour la faune dans cette zone où fraient nombre de baleines, ExxonMobil s'est pour l'instant refusé à tout autre commentaire.

Un vol de surveillance devait par ailleurs être mené mercredi après-midi, a noté le consortium.

III ÉLECTIONS

Peu de course à l'investiture, moins de démocratie

CHRISTIAN PAAS-LANG
À OTTAWA
LA PRESSE CANADIENNE

Le choix des candidats pour les élections fédérales se fait de façon opaque et étonnamment peu compétitive, selon une nouvelle étude, une situation qui aurait de profondes conséquences pour la démocratie canadienne.

Une nouvelle étude réalisée par le Centre Samara pour la démocratie, établi à Toronto, montre que, de 2003 à 2015, seulement 17 % des plus de 6600 candidats aux élections fédérales ont fait face à une course à l'investiture, tandis que 2700 candidats ont été nommés directement par les partis.

« Si vous considérez la candidature comme un élément d'une chaîne démocratique » conduisant à l'élection d'un membre du Parlement, a souligné Michael Morden, directeur de la recherche à Samara, « je pense qu'il est remarquable que, dans une écrasante majorité des cas, il n'y ait pas de vraie décision prise par la population locale ».

M. Morden a affirmé que des entretiens avec des députés avaient montré qu'il existait une « compréhension large et discrète » dans les milieux politiques des carences du processus de nomination. Il a ajouté toutefois que la plupart des Canadiens n'ont guère accès à la « boîte noire » du processus de nomination, ou n'ont pas la capacité d'en examiner le contenu, malgré l'importance que revêt la manière avec laquelle les partis organisent leurs élections internes.

Selon Samara, les partis politiques sont des organisations privées, mais ce sont aussi des « services publics », qui ont de profondes répercussions sur la démocratie canadienne. Le manque de concurrence pourrait indiquer une déconnexion inquiétante avec le public canadien, indique l'étude.

L'étude avance plusieurs raisons pour lesquelles les processus sont si souvent non compétitifs. La tenue d'élections précipitées en est une, de même que les règles qui profitent aux députés en place.

Ensuite, il y a le fait que beaucoup d'associations locales de partis sont trop désorganisées ou trop petites pour attirer de multiples candidatures.

Diversité des candidatures

Outre le manque de concurrence, l'étude a également révélé que les règles de nomination avaient aussi des effets importants sur la diversité des candidats et, par conséquent, sur la diversité des membres élus à la Chambre des communes.

M. Morden a noté que les partis justifient parfois la nomination de candidats sur la base de la diversité, mais les données dans l'étude ne confirment pas cette corrélation.

En fait, l'étude laisse croire que les candidats nommés étaient moins susceptibles d'être issus de minorités visibles ou d'origines autochtones.

La question de la représentation des femmes dans les processus de candidature est encore plus remarquable.

Conformément aux conclusions selon lesquelles les femmes remportent les élections à peu près dans la même proportion que les hommes, l'étude indique que les candidates à l'investiture sont tout aussi susceptibles de gagner les courses internes que les hommes.

Pourtant, seulement 28 % des candidats à l'investiture couverts par l'étude étaient des femmes.

Épidémie d'Ebola: une urgence sanitaire mondiale, selon l'OMS



Des hommes en combinaison protectrice ont mis en terre une victime du virus Ebola à Beni, en République démocratique du Congo. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'épidémie d'Ebola, qui a fait près de 1700 morts depuis l'été dernier dans ce pays, est désormais une « urgence » sanitaire mondiale. Le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, a indiqué qu'il « était temps pour le monde de prendre acte » de l'épidémie.

JEROME DELAY
ASSOCIATED PRESS

Neuf employés congédiés dans une affaire de maltraitance au CISSS de Laval

UGO GIGUÈRE

À LAVAL
LA PRESSE CANADIENNE

Neuf employés d'une résidence de réadaptation du Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval ont été congédiés en raison d'allégations de maltraitance envers des personnes atteintes de déficience intellectuelle ou d'un trouble du spectre de l'autisme.

Ces neuf travailleurs étaient employés au Centre de réadaptation en déficience intellectuelle en troubles du spectre de l'autisme Louise-Vachon, situé boulevard Saint-Martin Ouest à Laval, a confirmé à La Presse canadienne un porte-parole du CISSS qui ne voulait pas être identifié.

La présidente du Syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSS de Laval, Marjolaine Aubé, précise que les allégations concernant ces travailleurs font état de gestes de maltraitance envers des bénéficiaires ainsi que de harcèlement et d'intimidation envers des collègues de travail.

Tous les employés congédiés sont des assistants en réadaptation, a précisé M^{me} Aubé. Celle-ci tenait particulièrement à souligner qu'aucun agent d'intervention, des travailleurs formés pour agir en cas d'agression, n'est visé.

« Ce sont nos sauveurs ! », assure-t-elle en déplorant que le CISSS n'en ait embauché que deux au lieu des trois personnes demandées.

Selon les informations disponibles sur le portail Web du CISSS de Laval, l'établissement offre « des services spécialisés d'adaptation, de réadaptation et de participation sociale à ses bénéficiaires ». Une clientèle de per-

sonnes aux prises avec des troubles graves de comportement profite également d'un milieu de vie transitoire au centre Louise-Vachon.

La majorité de la clientèle est adulte, mais certains patients mineurs seraient aussi traités à cet endroit.

Une enquête policière aurait été déclenchée en janvier à la suite d'une dénonciation du CISSS de Laval qui menait parallèlement sa propre enquête interne en ressources humaines.

Tous les usagers ayant fréquenté l'établissement et ayant été en contact avec les individus congédiés sont considérés comme des victimes potentielles.

Outre la purge au sein du personnel, le CISSS de Laval affirme avoir déployé un plan d'action à plusieurs volets qui inclut la révision complète des pratiques cliniques et des plans d'intervention pour chaque usager. La direction du centre de santé a refusé de commenter davantage le dossier.

« Un drôle de climat »

Marjolaine Aubé ne peut faire autrement que de laisser échapper un rire jaune en prenant connaissance des mesures adoptées par la direction.

Le syndicat réclame depuis un an la création d'un troisième poste d'agent d'intervention, l'installation de caméras de surveillance dans les coins cachés et dans le stationnement, ainsi que la révision des dossiers médicaux des patients.

Ces nouvelles actions entreprises par le CISSS de Laval visent à endiguer la présente crise. De plus, selon M^{me} Aubé, un ancien sous-ministre aurait été dépêché sur place à titre de consultant externe pour soumettre des recommandations.

On souhaite que le calme revienne et que la pression descende

MARJOLAINE AUBÉ



La porte-parole syndicale mentionne qu'il règne actuellement « un drôle de climat » à la résidence Louise-Vachon. Des gens seraient soulagés par les congédiements, alors que d'autres seraient inquiets par la possibilité d'une deuxième vague de renvois.

Le syndicat a aussi exigé le maintien du programme d'aide aux employés et la présence d'un de ses officiers afin d'offrir du soutien psychologique aux employés qui en auraient besoin.

« On souhaite que le calme revienne et que la pression descende », conclut M^{me} Aubé.

Le cabinet de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, a réagi par courriel. L'attaché de presse Alexandre Lahaie a indiqué que le cabinet salue « le message clair lancé par les dirigeants de l'établissement par ces congédiements ». Un geste qui viendrait confirmer que la maltraitance et le harcèlement « sont extrêmement graves et inacceptables ».

Harcelé au travail?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III DIPLÔMÉS ÉTRANGERS

Va-t-on tourner le dos à l'avenir?

En raison de leur expérience préalable au Québec, les diplômés et les travailleurs temporaires qualifiés « ont déjà amorcé leur processus d'intégration au marché du travail et à la société québécoise, ce qui en fait des candidats de choix à l'immigration permanente ».

Telle est l'affirmation faite par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion dans son document cadre sur la planification de l'immigration au Québec pour la période allant de 2020 à 2022. Il est difficile de réconcilier cet énoncé de principe avec la décision récente de Simon Jolin-Barrette de suspendre le Programme de l'expérience québécoise (le PEQ) jusqu'au 1^{er} novembre.

L'annonce était enfouie dans la *Gazette officielle* la semaine dernière. Pour atténuer l'impact d'une décision indécise, on ne peut choisir meilleur format, ni meilleure période de l'année. Le ministre titulaire de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion a fait des cachotteries inutiles aux citoyens et aux élus.

BRIAN MYLES



Le PEQ a été mis en place en 2010 par le gouvernement de Jean Charest, afin d'accélérer les démarches pour obtenir un certificat de sélection (la première étape menant à l'octroi d'une résidence permanente) pour les étudiants étrangers ayant obtenu leur diplôme au Québec et possédant une maîtrise du français parlé intermédiaire ou avancé. Environ 5000 diplômés sont passés par le PEQ pour demeurer au Québec l'an dernier.

La suspension du PEQ est marquée par l'incohérence. Le ministre Jolin-Barrette aurait dû faire part de ses intentions au moment où il annonçait, le 5 juillet dernier, un réinvestissement nécessaire de 70 millions dans les programmes incitatifs de francisation des immigrants. Au moins, il aurait fait face à la musique devant les médias. La stratégie de communication laisse pantois, d'autant plus que les raisons pour justifier la suspension du PEQ sont nébuleuses. Il s'agirait de favoriser un deuxième volet du PEQ, moins connu, visant des travailleurs étrangers temporaires, afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre, selon un porte-parole du ministère.

Ce raisonnement est spécieux. On voit mal comment il sera possible de résorber la pénurie de main-d'œuvre en réduisant le bassin de candidats potentiels pour les quelque 120 000 emplois vacants. D'ailleurs, rien ne prouve que les emplois qualifiés, tout indiqués pour les diplômés du PEQ, seront comblés par les travailleurs immigrants. Oublions la pénurie de main-d'œuvre un instant. Selon les dernières projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), il y aura plus de décès que de naissance au Québec à partir de 2030. La croissance de la population passera inévitablement par l'apport de nouveaux arrivants, à moins que le Québec veuille gérer son déclin.

Le ministre Jolin-Barrette ne cherche-t-il pas plutôt à atteindre coûte que coûte sa cible de réduction des seuils d'immigration? Qu'accomplira-t-il en favorisant les travailleurs étrangers temporaires, soit de la main-d'œuvre bon marché, et en envoyant sur une voie de garage les diplômés qualifiés?

Le gouvernement Legault envoie un bien mauvais message aux étudiants étrangers qui seraient tentés de s'établir au Québec, sans compter qu'il plonge les diplômés actuels dans l'incertitude sur leur avenir. Il sappe les efforts des universités et des employeurs qui cherchent à attirer et à retenir les talents étrangers. Il hypothèque son avenir en s'aliénant une clientèle recherchée non seulement au Québec, mais dans tous les États occidentaux qui transitent vers l'économie du savoir.

Le gouvernement Legault refoule les immigrants les plus prometteurs pour son destin. Ces étudiants contribuent au financement des universités et ils enrichissent la vie universitaire. Ils ont obtenu un diplôme reconnu au Québec, au terme d'un parcours qui les aura exposés au fait français, à ses institutions et à sa culture. Ils maîtrisent le français. Et ils veulent faire le choix du Québec! Que leur faut-il de plus?

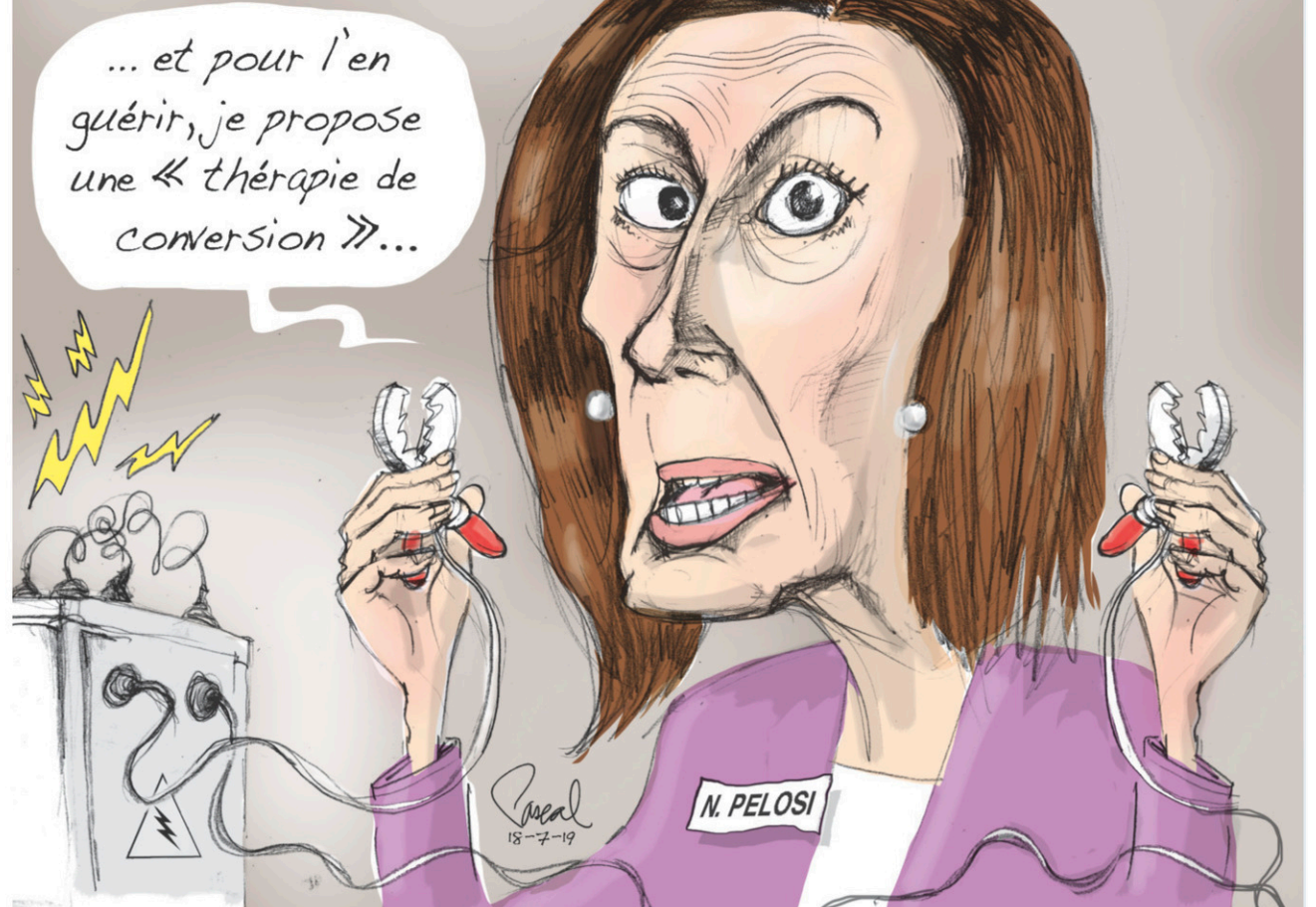
Le gouvernement Legault a bien raison d'investir dans la francisation après des années de laisser-faire, et il est dans son droit d'adopter des politiques publiques qui favoriseront l'intégration des immigrants à la majorité francophone. Il oublie par contre que l'immigration ne peut se réduire à une affaire de quotas, de seuils et de tests.

C'est d'intégration des immigrants à la majorité francophone qu'il devrait se soucier, et celle-ci passe par deux vecteurs: l'éducation et le travail. Les étudiants internationaux qui bénéficient du PEQ possèdent déjà les bons ancrages de par leur formation et leur attractivité sur le marché du travail.

Comme le font remarquer Force Jeunesse, l'Union étudiante du Québec et la Fédération étudiante collégiale du Québec dans notre page Idées, il n'y a pas meilleurs candidats à l'immigration que des jeunes formés dans nos universités et nos collèges, domiciliés au Québec et attachés par le fil invisible de l'amitié et des réseaux professionnels.

Simon Jolin-Barrette a pris une décision à court terme, pernicieuse pour l'essor du Québec et son image. Personne ne le blâmera de reculer pendant qu'il est encore temps.

Donald Trump accusé de racisme par la Chambre des représentants



LETTRES

Oh! Ma pauvre langue!

L'autre jour, je me présente à Service Canada pour me procurer un formulaire. On m'accueille par un jovial « Bonjour, welcome! » J'en reste bouche bée, au point d'oublier de demander si en Alberta ou en Saskatchewan, on utilise la formule « Hi, bienvenue! »

Rentrée à la maison, je constate que j'ai besoin d'explications. J'appelle donc Service Canada, une préposée me répond, je pose quelques questions, elle me renseigne fort gentiment, et pour élucider un dernier point, elle me demande: « Avez-vous une application? » Je panique un peu, parce que pour moi, les applications, c'est quelque chose d'assez mystérieux. Je hasarde donc: « Une application Internet... une application sur mon téléphone mobile... » Perplexe, elle précise: « Avez-vous fait une application? » J'allume: elle veut savoir si j'ai déjà « présenté une demande »! On n'aurait pas idée de demander à un contribuable anglophone: « Have you presented a demand? » Cela me rappelle un autre formulaire où on demandait « pour » au lieu de « pendant » combien de temps une personne avait été invalide... mauvaise traduction de « for how long », bien entendu.

Même à la télé de Radio-Canada, combien de mots se perdent au profit de leurs faux amis anglais. Ainsi, on n'entend plus jamais parler d'« occasions », mais uniquement d'« opportuni-

tés », plus jamais d'« avenir », disparu au profit de « futur », on ne « prévoit » plus, on « anticipe » et ainsi de suite. Et que dire de mon GPS qui me demande de continuer « pour » (durée) au lieu de « sur » (distance) n kilomètres...

Je ne pense pas que les anglophones du Québec aient à déplorer pareille érosion de leur langue! Madeleine Stewart
Le 17 juillet 2019

Et si la CAQ tenait l'autre discours sur l'immigration?

Le discours et les décisions politiques du gouvernement de la CAQ sur l'immigration laissent voir que celle-ci représente nécessairement un problème de société qu'il faut contrer: suspension de l'étude des demandes d'immigration (ayant des coûts psychologiques et financiers pour les personnes) en attente depuis un certain temps; diminution ou limitation du nombre d'immigrants (malgré leur potentiel d'intégration); arrimage des immigrants aux besoins du marché du travail (quasi impossible d'après la loi du marché); décret ministériel en date du 10 juillet 2019 pour suspendre immédiatement les demandes faites, en vertu du programme de l'expérience québécoise, qui permettait aux étudiants étrangers d'immigrer au Québec après leurs études. Voilà les mesures qui semblent être prises par le gouvernement de la CAQ pour que l'immigration ne

devienne pas un « problème »!

Et le gouvernement abordait la question sous son autre aspect, à savoir l'apport des immigrants, au côté des Québécois d'ascendance canadienne-française, au développement du Québec moderne et contemporain. Depuis la Seconde Guerre mondiale, écrit Fernand Dumont dans *Raisons communes*, la vitalité du Québec « a tenu à une plus étroite proximité avec l'existence réelle des gens d'ici en même temps qu'à une plus grande ouverture aux quéêtes extérieures ». En particulier depuis la Révolution tranquille, le Québec a montré sa capacité d'intégration des gens venus d'ailleurs pour son développement économique, social et culturel.

Ainsi, dans la littérature (romans, poésies, essais, etc.) les arts, les chants, l'humour, etc., des néo-Québécois écrivent, peignent et chantent, rien le Québec. Leurs apports se manifestent dans d'autres secteurs de la société québécoise: l'éducation, la haute technologie telle que la robotique, l'entrepreneuriat, l'alimentation, la restauration, les industries d'alimentation et de la restauration, etc. C'est sur ce rôle historique que l'immigration a joué et joue encore dans la société québécoise que devrait se porter le discours du gouvernement de la CAQ, et non sur celui de l'air ambiant international. Ce qui fait l'originalité du Québec, c'est sa puissance assimilatrice des cultures autres pour produire la « québécity » toujours vivante et évolutive autour d'une « québécity » solide.

Yao Assogba, professeur émérite de l'Université du Québec en Outaouais
Le 16 juillet 2019

LIBREOPINION

À propos du Village gai de Montréal

Jacques Lalonde
Montréal

Le décès récent de Laurent McCutcheon oblige le regard sur des années de combat, ceux de la communauté LGBTQ+, de ses succès et de ses échecs. Aujourd'hui, je souhaite m'arrêter sur le double langage qui afflige cette communauté, la dénature et lui nuit.

Le 14 mai dernier, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une motion reconnaissant le statut particulier du Village gai de Montréal comme lieu de refuge et d'émancipation pour les communautés LGBTQ+ du Québec. Par angélisme pour les uns, par ignorance ou rectitude politique pour les autres, les politiciens travestis-

saient effrontément ce champ de ruines, lui prêtant des vertus qui se font rares rue Sainte-Catherine. Je m'étonne de la facilité avec laquelle ces hommes et ces femmes se sont laissés bernier.

Accorder un statut particulier au Village, c'est chercher à le figer, à le protéger en imaginant conserver une vitrine à l'image de la communauté, comme un nouveau Chinatown, une petite Italie, une sorte de palais des nains où le chaland circule et se forge une opinion à partir de peu. Cette propension au repli est la source de tous les préjugés alors que, se résumant à des façades de commerces, le visiteur réduit la communauté LGBTQ+ à ce qu'il voit: des bars, des saunas, des bars de danseurs et, bien entendu, des restaurants. Cela résume-t-il ce

que nous sommes? Je ne cache pas un certain pincement lorsque je vois ces cars de touristes s'arrêter coin Atateken et Sainte-Catherine comme on s'arrête devant la cage aux singes, prendre des photos et repartir avec la conviction que notre réalité n'excède pas notre sexualité.

Lieu de refuge et d'émancipation? Le Village ne croise pas la totalité de la communauté alors que les lesbiennes en sont pour ainsi dire absentes. D'ailleurs, le journal *Fugues* qui prétend couvrir l'actualité ne s'adresse plus depuis longtemps qu'aux gais. Aussi, le Village est terriblement normatif alors qu'il enferme ces gais dans une conception étroite du corps qui ne correspond pas à la réalité, suscite des comportements sociaux étrangers aux velléités d'intégra-

tion et de reconnaissance de la communauté au sein du nombre et confine à la marginalisation davantage qu'à l'émancipation.

Un exode lent

Refuge, disions-nous? Un jeune gai qui arrive de sa région, avec les valeurs régionales et familiales qui l'ont forgé et qui cherche une voie de passage entre ces valeurs et sa réalité, se voit littéralement déconstruit par un milieu comme le Village. D'une part, à la sortie même du terminus d'autobus il est immédiatement ciblé par les revendeurs de drogue qui identifieront les plus faibles, leur offriront de l'aide avec à la clé leur première dose d'héroïne gratuite et, éventuellement pour certains, la prostitution.

Ensuite, il marchera parmi les sans-abri, la mendicité, la violence

plurielle et endémique du milieu, la sexualité facile et périlleuse, contractera une première MTS et découvrira ces cliniques qui n'invitent pas à la prudence puisque puisant dans la permissivité l'essentiel de leur clientèle. Le Village aliène davantage qu'il n'émancipe, nivelant les gais à leur plus petit dénominateur commun, leur sexualité. Il est cette grande lessiveuse qui blanchit les capitaux et expurge les consciences. Sénile, il oublie les années 80 et incite à reproduire des comportements qui nous ont conduits à la grande épidémie, un oubli criminel mais payant. Car au Village, tout se marchande.

On répondra que le Village ne se résume pas qu'à une rue, mais s'étend à l'échelle d'un quartier. Or, cette motion fut adoptée sans portrait démographique fiable, ne sachant pas l'exode lent mais continu de la communauté LGBTQ+ par refus du ghetto, par souci de s'intégrer à la ville, sous l'effet de la gentrification ou par simple crainte de la nuit. Manon Massé est une femme honnête et admirable de probité. Mais cette motion n'est pas son meilleur coup...

III GOUVERNANCE

Le projet sociopolitique de la droite chrétienne

André Gagné
Professeur agrégé au Département
d'études théologiques, Université
Concordia

La bataille qui fait maintenant rage dans plusieurs États américains sur les droits reproductifs des femmes est le résultat direct des efforts de la droite chrétienne pour imposer ses valeurs religieuses dans les sphères de la famille et de la politique. La polarisation autour de l'avortement aux États-Unis est à un niveau tel que certains des dirigeants de ces groupes religieux intégristes nourrissent l'idée de l'avènement prochain d'une seconde guerre civile américaine!

Il ne faut pas penser que certains des débats générés par la droite chrétienne aux États-Unis n'auront pas d'incidences au Canada. En effet, la sortie récente du film *Unplanned* montre bien que cette coalition politico-religieuse « cherche à changer » les mentalités même au Canada. C'est pourquoi il importe de prendre garde au combat que se livrent certains lobbies antiavortement au pays. Des groupes tels Campaign Life Coalition (avec ses 200 000 membres) et RightNow travaillent d'arrache-pied à faire élire des candidats pro-vie. Ils ont gagné leur pari en soutenant les candidatures des partis conservateurs provinciaux de l'Ontario et de l'Alberta. Pour eux, le débat sur l'avortement est un débat sur les droits de la personne. À l'instar de Sam Oosterhoff, député conservateur du gouvernement Ford pour la région de Niagara-Ouest, âgé de 21 ans, certains veulent rendre impensable l'idée même d'avoir un avortement d'ici une trentaine d'années au Canada. Or, si criminaliser l'avortement au pays est difficile à faire, il est néanmoins possible pour un gouvernement provincial d'éliminer le financement destiné aux établissements offrant aux femmes le choix d'obtenir un avortement.

L'influence politique de la droite chrétienne s'est bien fait ressentir lors de l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis en 2016. En effet, l'ascension au pouvoir du président américain vient du fait que 81 % des évangéliques « blancs », dits « nés de nouveau » (born again) ont voté pour Trump; ce qui constitue 61 % des 62 millions d'évangéliques aux États-Unis. Selon la firme de sondage Pew Research, Trump obtient encore son plus grand appui des personnes religieuses blanches à deux ans des élections de 2020, soit 69 % d'évangéliques, 48 % de ceux des grandes tradi-



Une affiche du Christ brandie lors de la marche pour la vie qui s'est tenue le 9 mai dernier, devant la Parlement, à Ottawa.

SEAN KILPATRICK LA PRESSE CANADIENNE

tions protestantes, et 44 % de catholiques, comparativement au faible pourcentage de protestants noirs, à 12 %, et de catholiques non blancs, à 26 %. Les commentaires racistes du président américain sur Twitter ces derniers jours contribueront davantage à la polarisation de cet électorat religieux aux États-Unis.

Coalition religieuse

Mais qu'est-ce que la droite chrétienne? C'est une coalition religieuse aux visées politiques qui est composée principalement d'évangéliques et de catholiques et protestants intégristes. Ils obtiennent aussi parfois l'appui des mormons et de certains groupes juifs fondamentalistes. Cette coalition se fédère autour de causes communes telles que l'activisme antiavortement, l'opposition aux droits des personnes LGBTQ et aux cours d'éducation sexuelle, la promotion de la prière à l'école et de l'enseignement du créationnisme (ou du dessein intelligent), la lutte contre l'euthanasie, et la sauvegarde de la liberté religieuse. L'ordre du jour de la droite chrétienne se résume essentiellement à ceci: l'idée d'un nationalisme

chrétien où l'établissement des « valeurs » judéo-chrétiennes est le fondement de la loi du pays.

Pour accomplir ses objectifs, la droite chrétienne adopte une stratégie que l'on appelle « dominioniste », où les chrétiens sont appelés à exercer le pouvoir et à dominer le monde, selon leur interprétation d'une citation du livre de la Genèse (1,26-28). La représentation la plus commune de cette tactique est celle de la conquête des sept montagnes ou sphères de la culture (Seven Mountains Mandate ou Seven Moulders of Culture), en vue de réaliser la transformation sociale voulue. Ils visent donc à « changer les mentalités » et la société en influençant les sphères de la religion, de l'éducation, de l'économie, de la politique, des arts, des médias et de la famille. Mais pourquoi vouloir « changer les mentalités » et transformer la société? Pour réaliser l'établissement du Royaume de Dieu sur terre; c'est de vivre l'expérience de la prière du Notre Père: « Que Ton règne vienne, que Ta volonté soit faite sur la Terre comme au Ciel » (Mathieu 6,10).

Ce projet sociopolitique nécessite la mobilisation des gens appartenant à des

Il ne faut pas penser que certains des débats générés par la droite chrétienne aux États-Unis n'auront pas d'effets au Canada

groupes ralliés aux causes de la droite chrétienne. Par exemple, les groupes dominionistes de tendance charismatique réussissent une telle mobilisation en formant ce qu'ils appellent des « apôtres au travail »; des gens qui ont pour objectif de pénétrer les sept sphères de la culture en vue d'effectuer le changement escompté.

Alors que nous sommes à l'aube de l'élection fédérale au Canada, les groupes associés à la droite chrétienne cherchent aussi à « changer les mentalités » en s'introduisant progressivement dans les différentes « sphères de la culture » au pays. Ils donneront vraisemblablement leur appui au parti d'Andrew Scheer, le candidat qui représente le mieux ses propres valeurs socioconservatrices. En fait, Andrew Scheer est actuellement dans une meilleure posture que Stephen Harper, puisqu'il y a à ce jour six gouvernements provinciaux conservateurs ou à tendance conservatrice. Même si Andrew Scheer dit ne pas vouloir ouvrir à nouveau le débat sur cette question, dit-il vrai? Nous le saurons peut-être dans un avenir rapproché.

III IMMIGRATION

Ces apprentis sorciers qui nous gouvernent

Pierre Rivard
Ex-agent de recherche, ex-adjoint au directeur général de l'immigration et ex-conseiller en immigration

Les médias nous apprenaient dernièrement que le gouvernement Legault et son ministre de l'Immigration, Simon Jolin-Barrette, venaient de suspendre jusqu'au 1^{er} novembre 2019 (mais rien ne nous dit que cette suspension ne sera pas renouvelée) un volet du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) qui, depuis 2010, permet notamment aux étudiants étrangers diplômés au Québec d'immigrer de façon accélérée.

Cette décision incongrue s'ajoute à l'in vraisemblable suppression de 18 000 dossiers (correspondant à quelque 50 000 demandes de certificat de sélection — dites DCS) du Programme régulier des travailleurs qualifiés qui étaient en attente de traitement, suppression résultant de l'adoption de la loi n° 9 qui vise, paraît-il, « à accroître la prospérité socioéconomique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes ».

Notons que, parmi ces 18 000 dossiers supprimés brutalement, quelque

3000 (équivalant à quelque 5000 ou 6000 DCS) provenaient de demandeurs vivant déjà au Québec, soit comme étudiants, soit comme travailleurs temporaires,

Et le plus terrible dans tout cela, c'est que le premier ministre et le ministre de l'Immigration ne se rendent même pas compte que, tout à la fois, par ce geste brutal:

ils bafouent l'invitation à immigrer au Québec lancée à ces personnes par d'innombrables campagnes de promotion réalisées par le gouvernement du Québec et le ministère de l'Immigration, aussi bien à l'étranger (France, Espagne, Europe de l'Est, Amérique latine, Asie) qu'au Québec (en ciblant les étudiants étrangers et les travailleurs temporaires);

ils compromettent les immenses efforts déployés par le gouvernement québécois et le ministère de l'Immigration depuis près de 30 ans pour positionner le Québec sur la scène internationale comme terre d'immigration accueillante.

En effet, depuis le début de la décennie 1990, le ministère de l'Immigration et plusieurs délégations du Québec à l'étranger n'ont eu de cesse d'inventer et d'élaborer des stratégies visant à promouvoir la « destination Québec », qui était alors quasi inexistante sur le

plan international (notamment en France), auprès d'immigrants potentiels: d'abord en France (je fus l'auteur de la première de ces stratégies), puis en Europe de l'Est, puis en Amérique latine, puis en Espagne, etc., sans compter tous les efforts qui ont été déployés auprès des étudiants et des travailleurs temporaires étrangers séjournant au Québec (les uns et les autres étant très souvent d'origine française) pour les convaincre de s'installer ici à la fin de leurs études ou de leur séjour de travail.

Précisons d'ailleurs que le certificat d'acceptation du Québec (CAQ: eh oui, le CAQ!) délivré par le ministère de l'Immigration à ces étudiants et travailleurs temporaires (le CAQ est un passage obligé pour la plupart de ces immigrants temporaires pour obtenir le visa d'étude ou de travail temporaire délivré par le gouvernement canadien) a souvent été accompagné (du moins c'était le cas dans le passé dans plusieurs territoires) d'une « publicité » toute québécoise invitant ces personnes à considérer sérieusement, une fois au Québec, la perspective de faire une demande d'immigration permanente.

Il est donc plutôt ahurissant que des personnes si attentives au message du ministère de l'Immigration soient aujourd'hui rembarquées par ce même ministère en voyant leur demande d'immigration brutalement suspendue ou annulée.

Sabotage caquiste

Le premier ministre François Legault et le ministre Jolin-Barrette auraient voulu saboter consciemment la politique d'immigration construite patiemment par tous les gouvernements du Québec depuis 30 ans, de même que son positionnement international, qu'il n'aurait pas pu mieux s'y prendre.

La décision de François Legault et Simon Jolin-Barrette d'annuler 18 000 dossiers annihile en grande partie les fruits d'efforts réalisés au cours des 30 dernières années

De la même façon, le premier ministre et le ministre de l'Immigration auraient voulu liquider dix années d'efforts pour retenir au Québec des immigrants temporaires (étudiants étrangers et travailleurs) formés et compétents qu'ils ne s'y seraient pas pris autrement non plus. Et c'est d'autant plus stupéfiant qu'une proportion non négligeable de ces derniers est constituée d'étudiants français (plus ou moins 30 % des étudiants étrangers au Québec) et de travailleurs temporaires français (notamment issus du Programme Vacances-Travail — dit PVT), les uns et les autres constituant sans doute les deux principales sources d'alimentation sur place du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) et du Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

La décision du premier ministre et du ministre Jolin-Barrette d'annuler 18 000 dossiers pourtant dûment présentés et sollicités par le Québec et de suspendre le Programme de l'expérience québécoise pour les étudiants étrangers diplômés au Québec annihile ainsi en grande partie les fruits de ces efforts gigantesques consentis au cours des 30 dernières années et transforme illico chaque personne concernée par ces dossiers et chaque intermédiaire en immigration présent dans ces dossiers (et bien au-delà de ces dossiers) en vecteur de promotion négative de la politique d'immigration du Québec et de la « destination Québec ».

La politique d'immigration du Québec repose maintenant entre les mains d'apprentis sorciers qui, de toute évidence, ne savent pas ce qu'ils font, n'en connaissent ni les tenants ni les aboutissants et, sans trop s'en rendre compte, sont en train d'en détruire tant les fondements que les potentialités.



III AÉROSPATIALE

Mission historique, images d'anthologie

Soixante-six ans après les premiers vols motorisés des frères Wright, on marchait déjà sur la Lune. Le monde entier a suivi l'événement au petit écran, mais les photos couleur prises par les astronautes et publiées quelques semaines plus tard dans les magazines *Life* et *Paris Match* ont donné vie à la mission. Nouvelle plongée en images pour ce deuxième article de notre série sur Apollo 11.

ALEXIS RIOPEL
LE DEVOIR

1
« L'endroit est d'une beauté frappante et singulière. C'est un peu comme le désert américain. C'est différent, mais très joli », disait Neil Armstrong.

2
Une seule sortie extravéhiculaire de 2 h 30 sera réalisée par les astronautes d'Apollo 11. Craignant de se poser sur un sol léger et mouvant, le module lunaire était équipé de pattes de 94 centimètres conçues pour limiter l'enfoncement.

3
Buzz Aldrin, dans l'œil de Neil Armstrong

4
Le 16 juillet 1969, Neil Armstrong et Michael Collins, suivis d'un technicien, arrivent à l'aire de lancement d'où s'envolera leur fusée vers la Lune.

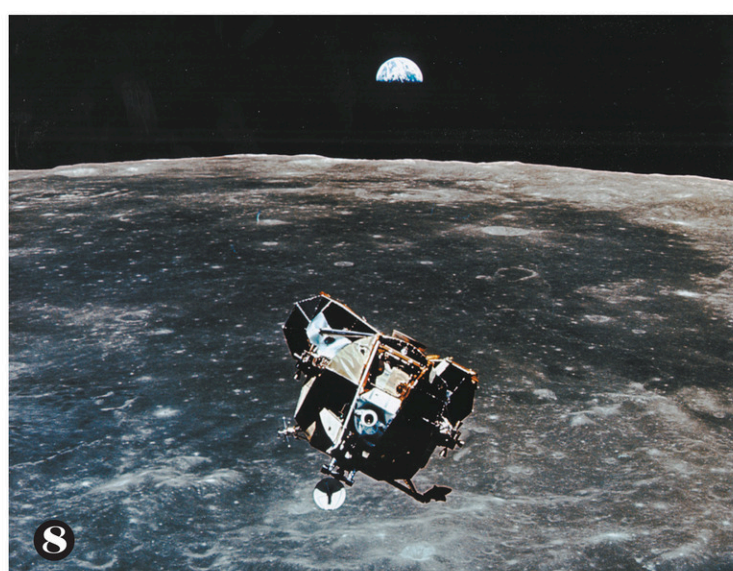
5
Perchés au sommet de l'immense fusée Saturn V, les membres d'Apollo sont assis sur 2700 tonnes de carburant.

6
Depuis la face cachée de la Lune, on ne voit jamais la Terre. Depuis sa face exposée, on la voit constamment.

7
Pendant les 21 jours suivant leur retour sur Terre, les trois astronautes sont restés en quarantaine.

8
S'élevant de la surface de la Lune, le module lunaire s'apprête à accoster le module de commande, où le pilote Michael Collins attend ses deux compagnons. Neil Armstrong et Buzz Aldrin sont restés 21 h 36 sur l'astre. En arrière-plan, un croissant de Terre.

9
Tout au long de leur mission, les astronautes se signalent à la salle de contrôle, à Houston.



LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET
ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS
(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)

Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS
ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES
ET PUBLICITÉ PAR
REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12300, rue Brault, Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoyé de publication - Enregistrement no 0658. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.